



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 8 septembre 2022

Le huit septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTEME, Maire-Adjoint.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 9 - Votants : 17

Présents : Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Absents excusés : Mr Benoît COUTEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MENARD), M. Pascal BOUTON (pouvoir donné à Christian MAILLARD), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Hélène QUÉMERÉ), Mme Émilie BOUTSIOU (Mr Stéphane ENTEME), Mr Vincent CAILLÉ (Mme Servane CHESNEAU)

Secrétaire de séance : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

2022-09-08-005 – AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE LA NOUVELLE ÉCOLE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Considérant ce qui suit :

Afin de réaliser la cour de la nouvelle école, l'entreprise AUBRON-MECHINEAU a établi un devis d'un montant global de 4 845,60 € HT en précisant les moins-values et les plus-values par rapport au projet initial.

Les prestations proposées par l'entreprise AUBRON-MECHINEAU sont les suivantes :

- Préparation du terrain : 800 € HT
- Terrassement : 5 936 € HT
- Empierrement : 2 242 € HT
- Voirie et allées : - 2 318 € HT
- Espace vert : 6 405,60 € HT
- Clôture et portail : - 8 220 € HT

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition de devis de l'entreprise AUBRON-MECHINEAU concernant l'aménagement de la cour de l'école qui représenterait un coût global de 4 845,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE, à l'unanimité, de valider le devis proposé par l'entreprise AUBRON-MECHINEAU pour l'aménagement de la cour de l'école pour un coût de 4 845,60 € HT.



- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution des présentes décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance
Magalie RAVELEAU DUAUT

Registre certifié conforme,
Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint
Stéphane ENTEME

